

Géographie Caractères généraux de l'économie française contemporaine 9-08 F

Numéro d'inventaire : 2025.0.223

Auteur(s) : CNTE

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Ministère de l'Education O.F.R.A.T.E.M.E. Centre National de Télé-Enseignement de Rouen

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1976-1977

Matériau(x) et technique(s) : papier vélin | impression

Description : Feuilles en papier vélin vert dactylographiées à l'encre noire. Reliure métallique agrafée.

Mesures : hauteur : 29,7 cm ; largeur : 21 cm

Notes : Il s'agit du cours de géographie par correspondance au programme de 3e de l'année 1976-1977, établi par Monsieur de Fondaumière professeur associé du CNTE (Centre National de Télé-Enseignement, futur CNEC et désormais CNED) de Rouen, alors accueilli dans les locaux du CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique, actuellement Canopé) de Mont-Saint-Aignan. Le destinataire est l'élève Laurent Long alors âgé de 14-15 ans et domicilié à Brunoy (Essonne). Le contenu repose sur des instructions de l'étude des chapitres du manuel auxquels se réfère ce cours et de la trace écrite de l'enseignant. N.B. Présence du sujet du devoir à envoyer.

Contenu Introduction aux nouvelles réalités économiques de la première moitié des années 1970 I Rôle accru de l'Etat A) Nationalisations : Crédit, Energie, Industrie, Transports B) L'Etat a continué par la suite de prendre des initiatives : Energie, Industrie aéronautique, Informatique, Prévision économique C) Planification II Renforcement du secteur privé A) Sidérurgie B) Industrie chimique C) Industrie textile D) Industrie automobile E) Les sociétés multinationales III L'aménagement du territoire A) Le déséquilibre régional B) La politique de régionalisation 1° La région parisienne : carte "La région parisienne (loi du 10 juillet 1964)" 2° La Province : carte "La décentralisation industrielle de 1954 à 1972" (source : La Documentation française, Aurg, Jean Bastié, ND n°4142-4143, Paris 1974) ; carte "Les régions françaises (carte n°4 série 9) ; carte "Population totale - densité 1970" (source : INSEE, "Statistiques et indicateurs des régions françaises", série R n°15, octobre 1974) ; carte "La nouvelle carte des aides aux industriels" (Le Monde, 07 avril 1974) Conclusion

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Géographie

Lieu(x) de création : Rouen / Mont-Saint-Aignan

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : Paginé

Commentaire pagination : 18 p. dont 16 p. dactylographiées

Objets associés : 2025.0.224

2025.0.227

MINISTERE DE L'EDUCATION
OFRATEME
CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT DE ROUEN

Classe : 3e 131 - 136

Texte série 9 - 08 F

GEOGRAPHIE

CARACTERES GENERAUX DE L'ECONOMIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Ch. 11 (p. 94 - 101), 22 (188 - 191), 28 (236 - 243).

L'économie française est entrée, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, dans une ère de transformation profonde. Certaines des conditions dont elle dépend sont, certes, restées immuables, comme les aptitudes naturelles des sols et les caractères du climat, pour l'agriculture. Mais des facteurs nouveaux et importants sont apparus :

. UN RENOUVEAU DEMOGRAPHIQUE (série 6). Avec l'augmentation de la population, le marché intérieur de la consommation s'est élargi, pendant que la reprise de la natalité modifiait les proportions d'actifs et d'inactifs et que le recours aux travailleurs immigrés reprenait un nouvel élan ;

. UNE ADAPTATION A LA CONCURRENCE, après une longue période de protectionnisme qui remontait à la fin du 19e siècle. Correspondant à une époque de stagnation de la population et à un sentiment de sécurité, dû à l'existence de barrières douanières élevées, renforcé par la certitude de débouchés coloniaux assurés, le protectionnisme avait abouti, en fait, à un assoupissement de l'économie française.

- La décolonisation, réalisée après guerre a remis en question la situation privilégiée de l'ancienne métropole vis à vis de ses anciennes colonies, mais elle lui a fait prendre une meilleure conscience de ses intérêts "européens".

- L'intégration économique de l'Europe de l'Ouest est en voie de réalisation avec la C.E.E. au sein de laquelle les marchandises circulent librement depuis le 1er juillet 1968. Les abandons de souveraineté qu'elle implique comportent, bien entendu, des inconvénients pour les Etats membres. C'est ainsi que la France, premier pays agricole du Marché Commun (1/4 de la population agricole et 40 % des terres utilisables par l'agriculture) doit accepter que les prix des produits de son agriculture soient fixés à Bruxelles, en accord avec tous ses partenaires. La C.E.E. n'en constitue pas moins un marché de plus de 250 millions de consommateurs, ouvert à la compétition des agricultures et des industries des neuf pays membres.

- Enfin, depuis octobre 1973, un fait de caractère conjoncturel, la crise de l'énergie, a rendu plus impérieuse que jamais la nécessité d'exporter, afin de compenser les charges que représentent les dépenses supplémentaires provoquées par la hausse du prix du pétrole, qui a quadruplé en quelques mois.

La concurrence agit donc comme stimulant, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie et la conquête de nouveaux marchés devient une nécessité vitale. Cette adaptation nécessaire s'est faite, et se poursuit, en France, dans des conditions originales dont nous préciseront trois aspects :

Classe : 3e

GEOGRAPHIE

Texte série 9 - 08



- Dans l'intervalle, la loi du 10 juillet 1964, avait procédé à un nouveau découpage administratif de la Région : le département de Seine-et-Marne était maintenu dans ses limites, mais la "Seine" et la Seine et Oise étaient morcelées. Le résultat était le suivant, et faisait apparaître, dans le District, trois ensembles géographiques :

- Au centre Paris (commune et département) ;
- Puis, une "petite couronne", formée des "Hauts de Seine", de la "Seine Saint-Denis" et du "Val-de-Marne" ;
- Enfin, une "grande couronne" comprenant la "Seine et Marne", "l'Essonne", les "Yvelines" et "le Val d'Oise".

- "Le schéma Directeur de la Région parisienne", élaborée en 1965 et révisé en 1969, se proposait de freiner la croissance démographique de la Région, qui comptait, en 1962, 8 470 000 habitants - pour une population totale de 46 520 000 personnes, soit une proportion de 18 % - afin que sa population ne dépasse pas 14 000 000 en l'an 2 000 et n'atteigne pas les 17 ou 18 millions d'habitants qu'elle aurait comptés si les tendances démographiques spontanées devaient se perpétuer librement.

